

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
GOL IKO**

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 7 mai 2016, à 9 h au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Léonce Tremblay et Carol Caron et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 07.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 16.05.07.01**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2016

**Résolution numéro 16.05.07.02**

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

5. Suivis au procès-verbal

- Les décisions du conseil concernant les demandes de dérogation mineure de M. Yves Legris et de Mme Carole Dubreuil et celle de M. Daniel Raymond et de Mme Luce Provencher ont été transmises aux demandeurs, au CCU et à Mme Julie Lemieux, inspectrice en bâtiment et en environnement le 4 avril ;

- L'entreprise *Lafontaine Leclerc* a été informée de la décision du conseil leur octroyant le contrat pour la restauration du Quai-d'en-Haut le 4 avril ;
- La résolution du conseil nommant M. Denis Cusson et Mme Carolle Gosselin comment représentant de la Municipalité auprès du ministère du Développement durable, l'Environnement et la Lutte contre les Changements climatiques a été transmise à Mme Gosselin le 14 avril pour transmission au ministère ;
- M. Jean-Bernard Ouellet a été sollicité pour élaborer un plan de décoration de la salle du centre communautaire le 21 avril. M. Ouellet estime qu'à cette étape-ci nous devons mettre tout blanc ;
- Un appel a été lancé pour le recrutement de personnes intéressées à faire partie d'un Comité Biblio le 7 avril par courriel et dans le bulletin municipal le 29 avril ;
- La Corporation de développement et de gestion touristique a été informée le 7 avril de la résolution du conseil mandatant la Corporation pour faire réaliser une inspection et une évaluation par l'entreprise *Spécialité électrique* du véhicule électrique de la *Société Inter-Rives* le 7 avril ;
- L'entreprise *Les Aménagements Lamontagne* a été informée de la décision du conseil de leur octroyer le contrat pour l'achat et l'épandage de l'abat le 7 avril;
- La demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal a été transmise au député Jean D'Amour le 4 mai ;
- La résolution du conseil confirmant l'endossement des prêts de la *Corporation des maisons du Phare* a été transmise à l'organisme le 6 avril ;
- Un appel de candidatures pour combler les postes au CCU qui sont arrivés à terme a été transmise par courriel le 5 avril et par le bulletin municipal le 29 avril ;
- La Société Inter-Rives et M. Bruno Fortin ont été informés de l'acceptation de leur demande de permis respective, de même que Mme Julie Lemieux et le CCU le 5 avril ;
- La *Société du Parc Kiskotuk* a été informée le 29 avril de la résolution du conseil concernant la cotisation possible pour la Municipalité pour être membre de la corporation;
- Les fournisseurs ont été payés.

## 6. Rapport du Maire

- Rencontre hebdomadaire de travail avec le directeur général;
- Rencontre de la MRC le 21 avril : plan de sécurité routière, parc industriel territorial à Cacouna;
- Séance extraordinaire de la MRC le 5 mai;
- Rencontre avec M. Bastille de Transport Vas-y et Michel Lagacé, préfet de la MRC : le transport collectif n'est pas adapté pour la municipalité, ne peut pas faire de transport pour touriste;
- Rencontre avec Stéphane Gauthier du Groupe Gaudreau Environnement, le 2 mai, pour la possibilité de collecte des vidanges à l'île et de solutions possibles considérant notre situation particulière;
- Suivi des divers dossiers durant la semaine de vacance du directeur général;
- Séance de travail des membres du conseil, le 6 mai.

## 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

## 8. Première période de questions

Huit personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- La mise en place d'un transport interurbain à la suite de l'arrêt du service entre Rivière-du-Loup et L'Isle-Verte par Orléans Express.

## 9. Affaires en cours

### 9.1 État des projets d'immobilisation

#### 9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

La mise à jour de la demande de certificat d'autorisation a été transmise au ministère du Développement durable, l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques. Des interventions auprès du directeur régional ont été faites par Mme Carolle Gosselin afin de compléter rapidement l'analyse de la demande qui était déjà avancée.

#### .1 Surveillance de chantier

### **Résolution numéro 16.05.07.03**

**CONSIDÉRANT** les demandes d'évaluation de coûts faites auprès de trois firmes d'ingénieurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut contracter avec un fournisseur de services pour un contrat inférieur à 25 000 \$ ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que la Municipalité retienne les services d'un consultant (ingénieur ou technicien) pour un contrat de gestion et de surveillance des travaux de restauration du Quai-d'en-Haut et autres tâches complémentaires pour l'acceptation des travaux pour un montant inférieur à 25 000 \$, incluant les taxes fédérales et provinciales en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.1.2 Centre communautaire multifonctionnel

Des travaux d'électricité et de menuiserie ont été réalisés les 25, 26 et 27 avril. Un devis du matériel nécessaire pour l'aménagement de la salle est en élaboration. Des demandes de soutien financier seront faites notamment auprès de la MRC (Pacte rural), le député Jean D'Amour, la Caisse populaire de Vigier et Villeray.

#### 9.1.3 École Michaud

Les travaux ont repris le 25 avril. Les travaux dans le vide sanitaire, la pose d'un drain autour du bâtiment et la reconstruction du plancher sont complétés.

#### 9.1.4 Amélioration des infrastructures au site de la station du Phare

L'analyse de la demande de certificat d'autorisation est complétée. Nous devrions recevoir une copie de l'analyse par la poste dans les prochains jours. La recommandation a été transmise au ministère du Développement durable, l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques.

### 9.2 Cession du Phare à la Municipalité

Suite à la signature de l'entente de subvention, le MPO a fait une demande auprès de l'Agence Parcs Canada afin qu'elle statue sur la désignation patrimoniale du Phare. Cette désignation peut prendre quelques mois. Après la réception de cette décision, le MPO fera publier un préavis de vente de 90 jours dans les journaux locaux.

### 9.3 Service Internet

#### **Résolution numéro 16.05.07.04**

**CONSIDÉRANT QUE** la quasi-totalité des clients du service internet accepteraient de s'engager pour un contrat de deux ou trois ans avec la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autofinancement du service est essentiel pour le maintien du service par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autofinancement est atteint avec l'engagement de la quasi-totalité des clients actuels;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'avis des techniciens de la Municipalité les faiblesses du système sont connues et portent sur des équipements que nous pouvons nous procurer auprès des anciens clients;

**CONSIDÉRANT QUE** pendant les cinq dernières années il n'y a eu qu'un seul remplacement d'équipement au système de transmission du signal;

**CONSIDÉRANT QUE** pendant les cinq dernières années il n'y a eu qu'une seule intervention majeure soit pour faire la triangulation du réseau en 2012;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé par M. Charles Méthé,

Que la Municipalité informe la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup de son désir de réintégrer l'entente de service internet et poursuivre la distribution du service internet auprès des clients actuels et auprès de toute personne qui en fera la demande ;

Que les clients s'engagent à prendre des engagements d'abonnement pour une durée de deux ans;

Que les clients acceptent que le service pourrait être interrompu de façon permanente s'il subvenait un bris majeure d'équipement et dont les coûts de réparation seraient trop élevés et qui entraîneraient un déficit d'opération.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution numéro 16.05.07.05**

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs d'abonnement au service internet n'ont pas été modifiés depuis sa création ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service doit s'autofinancer;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte la politique tarifaire suivante :

Entente de 2 ans

Abonnement annuel : 50 \$ par mois

Durée de 6 à 11 mois : 65 \$ par mois

Durée de moins de 6 mois : 70 \$ par mois

Sans entente

Abonnement annuel : 55 \$ par mois

Durée de 6 à 11 mois : 70 \$ par mois

Durée de moins de 6 mois : 75 \$ par mois

La facturation minimale est de 1 mois

Frais de branchement 20 \$

Frais de débranchement 20 \$

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.4 Service de transport collectif

##### 9.4.1 Acquisition du véhicule de la Société Inter-Rives

L'entreprise Spécialités électriques n'a pas fait parvenir de rapport écrit de l'inspection qu'elle a effectuée et par conséquent de rapport sur l'évaluation du véhicule. À partir d'un texto reçu de Spécialités électriques, M. Charles Méthé fait rapport de l'inspection qui a été faite. Il y aurait présence de rouille à quelques endroits, le klaxon et les essuie-glaces ne fonctionnent pas. Spécialités électriques a tenté, sans succès, d'avoir le plan électrique du véhicule auprès du fabricant. Le fabricant ne retournait pas les appels.

#### **Résolution numéro 16.05.07.06**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'inspection et d'évaluation fait par Spécialités électriques sur le véhicule électrique de la Société Inter-Rives;

**CONSIDÉRANT** les coûts de réparation au véhicule;

**CONSIDÉRANT** l'offre ferme de la Société Inter-Rives de l'Île verte

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que la Municipalité offre à la Société Inter-Rives la somme de 14 000 \$ pour l'achat de leur véhicule électrique conditionnel à :

- une inspection de la rouille sur le véhicule par M. Léonce Tremblay;
- la livraison du véhicule en bon état, toutes les réparations ayant été effectuées;
- un essai sur route réalisé à la satisfaction de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 9.4.2 Plan de transport pour la période estivale 2016

#### **Résolution numéro 16.05.07.07**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la Corporation de développement et de gestion touristique pour la réalisation d'un projet pilote de transport cet été;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que la Corporation de développement et de gestion touristique prépare un plan de transport pour

la période estivale 2016 dès qu'elle aura une confirmation de l'acquisition du véhicule de la SIR, pour son adoption par le conseil à la séance du 4 juin 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

9.5 Projet d'aménagement d'un parc et de sentiers dans la forêt aux alentours du Blanc

Les travaux reprendront vers le 24 juin par l'installation des tables de pique-nique.

10. Affaires nouvelles

10.1 Adoption du règlement no 155 modifiant le règlement no 131 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

**Résolution numéro 16.05.07.08**

**Province de Québec**

**Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs**

**Règlement numéro 155 modifiant le règlement numéro 131 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

**AUX FINS DE MODIFIER:**

De façon à modifier l'article 2 du règlement concernant le montant de la taxe qui est imposée pour chaque service téléphonique pour le financement du service 9-1-1.

---

SÉANCE ORDINAIRE DU Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le septième jour du mois de mai 2016, à 9 h, au Centre communautaire municipal situé au 6203, chemin de l'Île.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du Conseil de la manière et dans le délai prévus par la Loi;

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et les municipalités a prévu l'instauration d'une taxe municipale afin que les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption de dispositions législatives, d'un règlement gouvernemental et de règlements municipaux, cette taxe est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et que le montant de cette taxe a alors été fixé à 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accord de partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités pour la période 2016-2019 prévoit que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

**CONSIDÉRANT** le règlement adopté par le gouvernement du Québec, le 9 mars 2016, modifiant le montant de la taxe;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion:

En conséquence, il est donc **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1 : L'article 2 du règlement numéro 131 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi-ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2 : Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à la séance du 7 mai 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

## 10.2 Service de santé

### 10.2.1 Demande d'appui du Comité de santé de l'Île Verte pour la reconnaissance de l'Île Verte comme territoire isolé et la reconnaissance de son dispensaire

#### **Résolution numéro 16.05.07.09**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est située sur une île qui est affectée par le phénomène des marées ;

**CONSIDÉRANT QUE** les marées isolent l'île deux fois par jour pour des périodes d'environ 8 heures à chaque fois ;

**CONSIDÉRANT QUE** pendant la période sans service de traversier, l'accès à l'île verte est aléatoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de santé qui sont donnés à l'Île Verte sont de la même nature que les services d'un dispensaire en territoire isolé ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé par M. Charles Méthé,

Que le conseil appuie la demande du Comité de santé de désigner l'Île Verte comme territoire isolé par le ministère de la Santé ;

Que le point de service se trouvant sur l'île soit considéré comme étant un dispensaire ;

Que le personnel infirmier reçoive le traitement approprié à cette désignation;

Que cet appui soit transmis à Mme Isabelle Malo, présidente-directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, à M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent et à M. Daniel Gilbert, vice-président de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ).

**Adoptée à l'unanimité**

10.2.2 Demande d'appui de la ville de Rivière-du-Loup pour le maintien des analyses biomédicales au Centre hospitalier régionale du Grand Portage

**Résolution numéro 16.05.07.10**

**ATTENDU** que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser en un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région ;

**ATTENDU** que le transfert de ces analyses à Rimouski pourrait avoir pour effet d'occasionner des délais dans le début des traitements requis aux patients du Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) et sa clientèle externe ;

**ATTENDU** qu'un tel projet se traduirait par une perte d'expertise au CHRGP et qu'il affaiblirait ainsi cet établissement comme pôle régional en matière de santé;

**ATTENDU** que ce projet occasionnerait une perte de service de proximité;

**ATTENDU** qu'une telle centralisation de ces analyses se traduirait à moyen terme par une perte potentielle de 35 emplois bien rémunérés au CHRGP ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil exprime au CISSS du Bas-Saint-Laurent son désaccord avec le projet de centralisation à un seul endroit des analyses biomédicales et lui demande de maintenir le statu quo, afin de maintenir l'ensemble des activités d'analyses biomédicales actuelles au Centre hospitalier régional du Grand-Portage de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité**

10.3 Demande de soutien financier par la Corporation des Maisons du Phare au projet phART en direct

La Corporation des gestionnaires de phare a instauré le 13 juillet La Journée québécoise des phares afin de sensibiliser la population à l'importance des phares dans l'histoire maritime du Québec. La Corporation des maisons du Phare organisera des activités à caractère culturel et artistique. Le coût prévu de l'activité est de 4 940 \$. La Corporation sollicite une contribution municipale de 100 \$.

**Résolution numéro 16.05.07.11**

**CONSIDÉRANT** le projet *phART en direct* soumis par la Corporation des Maisons du Phare ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que la Municipalité octroie une aide financière de 100 \$ à la Corporation des Maisons du Phare pour la réalisation de l'activité *phART en direct*.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.4 Service de collecte des vidanges

##### **Résolution numéro 16.05.07.12**

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Gaudreau environnement n'a pas déposé son offre de services à la date prévue;

**CONSIDÉRANT** le prix soumis pour faire la collecte du 4 mai 2016, soit 95 \$ l'heure;

**CONSIDÉRANT QUE** ce prix rejoint les prévisions budgétaires;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que la Municipalité retienne les services du Groupe Gaudreau environnement pour la collecte des ordures domestiques si la soumission est à l'intérieur du paramètre financier du budget 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11. Urbanisme

##### 11.1 Nomination des membres au CCU

##### **Résolution numéro 16.05.07.13**

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures fait entre le 4 avril et le 2 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre personnes ont déposé leur candidature dans les délais;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a quatre postes à combler;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyée de M. Léonce Tremblay, que le conseil nomme M. Gilbert Delage, Mme Michèle Giresse, Mme Claire Marien et M. Jean-Claude Tardif comme membres du CCU pour une période de deux ans, soit jusqu'au 7 avril 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 11.2 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

###### .1 Demande de permis de Mme Annie Langlois pour l'agrandissement du bâtiment principal au 423, chemin du Bout-d'en-Bas

##### **Résolution numéro 16.05.07.14**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale a reçu une demande de permis (no 2016-014) de Mme Annie Langlois pour l'agrandissement à l'arrière du bâtiment principal qui situé au 423, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a étudié la demande de permis pour le 423, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil accepte la demande de permis de Mme Annie Langlois pour l'agrandissement à l'arrière

du bâtiment principal qui situé au 423, chemin de l'Île, qui portera la superficie totale du bâtiment à 79,96 m<sup>2</sup>, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

.2 Demande de permis de M. Michel Yacoub et Mme Claire Marien pour la rénovation du bâtiment principal au 5603, chemin de l'île

**Résolution numéro 16.05.07.15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale a reçu une demande de permis (no 2016-015) de M. Michel Yacoub et Mme Claire Marien pour le soulèvement du bâtiment principal au 5603, chemin de l'Île afin de permettre l'assèchement du vide sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a étudié la demande de permis pour le 5603, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil accepte la demande de permis de M. Michel Yacoub et Mme Claire Marien pour le soulèvement du bâtiment principal au 5603, chemin de l'Île afin de permettre l'assèchement du vide sanitaire le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

11.3 Mandat au CCU pour préparer un projet de règlement encadrant les dispositions sur la protection du rivage de 100 mètres

**Résolution numéro 16.05.07.16**

**CONSIDÉRANT** le texte de réflexion de M. Charles Méthé sur la protection du rivage ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil mandate le Comité consultatif d'urbanisme de préparer un projet de règlement encadrant les dispositions sur la protection du rivage.

**Adoptée à l'unanimité**

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

Le travail pour les deux prochains mois : l'installation de l'exposition et l'organisation du transport collectif.

### 12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

Il y aura réunion du conseil d'administration dans la deuxième semaine de juin. Une demande sera faite au conseil d'administration pour l'achat d'un DEA et sa disponibilité à la Gare maritime.

### 12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Aucun rapport.

### 12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léonce Tremblay

M. Léonce Tremblay présente les demandes formulées par la Corporation de la Culture et des Loisirs : augmentation de la subvention pour les activités de la Fête nationale en raison d'une baisse de la subvention de la SNEQ, demande d'un permis de feu pour le feu de la Saint-Jean et présence d'une unité de prévention incendie lors du feu de la Saint-Jean.

#### 12.4.1 Nomination des personnes comme responsable de la bibliothèque et représentant de la Municipalité auprès du Réseau Biblio

#### **Résolution numéro 16.05.07.17**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyée par Mme Louise Newbury,  
Que le conseil nomme Monsieur Léonce Tremblay représentant de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;  
Que le conseil nomme Monsieur Denis Cusson responsable par intérim de la bibliothèque municipale;  
Que la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant et d'un responsable de la bibliothèque auprès du C.R.S.B.P.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.4.2 Adhésion de la Municipalité à l'Unité régional des loisirs et des sports (URLS)

#### **Résolution numéro 16.05.07.18**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyée par M. Carol Caron, que le conseil renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisirs et des sports du Bas-Saint-Laurent (URLS) pour l'année 2016-17 au montant de 75 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.4.3 Demande de soutien financier de la Corporation de la Culture et des Loisirs pour l'organisation des activités de la Saint-Jean.

#### **Résolution numéro 16.05.07.19**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier déposée par la Corporation de la Culture et des loisirs pour l'organisation des activités de la St-Jean;  
**CONSIDÉRANT QUE** la SNEQ a réduit sa subvention de 150 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de la Culture et des loisirs n'a pas déposé de bilan de ses activités annuelles comme cela lui avait demandé en août 2015 par la résolution numéro 15.08.08.25 ;

**CONSIDÉRANT** le budget disponible pour le soutien financier aux activités culturelles et de loisirs ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyée par M. Carol Caron, que le conseil accorde à la Corporation de la Culture et des loisirs la somme de 300 \$ pour le financement des activités de la Fête nationale et demande que le feu de la Saint-Jean ait lieu le 24 juin.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.5 Affaires familiales et des aînés – Léopold Fraser

Les membres de la Commission des familles et des aînés se rencontreront la fin de semaine du 20 mai pour la réalisation du plan d'action à partir de la consultation de novembre dernier. Le travail se poursuit avec le Carrefour action municipal et famille (CAMF) pour l'élaboration du contenu de la politique.

#### 12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Il y aura une mise en service des unités d'intervention incendie cet après-midi (7 mai).

#### **Résolution numéro 16.05.07.20**

**CONSIDÉRANT QUE** la SOPFEU a émis une interdiction de feu ;

**CONSIDÉRANT** le peu de pluie et le danger d'incendie de forêt et de broussaille que cela représente ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyée de M. Charles Méthé, que le conseil décrète une interdiction de feu à ciel ouvert à compter du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.7 Comité inter-municipal sur la signalisation touristique – Charles Méthé

Il y a eu une rencontre le jeudi 28 avril. Il a été question de la demande d'intégration de la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix à la signalisation sur l'autoroute 20. La signalisation est actuellement orientée sur «*les Isles Vertes*». Il sera en réflexion la conception d'un projet intégrateur pour la signalisation des trois municipalités

#### 12.8 Parc côtier Kiskotuk – Charles Méthé

La dernière rencontre du conseil d'administration de la Société du Parc Kiskotuk a porté sur le concept d'investissement sur les gîtes et de la demande d'adhésion faite par la Municipalité.

### 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

### 14. Trésorerie

#### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 16.05.07.21**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par **M. Léonce Tremblay**, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 10 848,45 \$ soient adoptés tels que présentés. Les salaires représentent 4 565,68 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### 15. Deuxième période de questions

Huit personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Le sondage sur le nombre de conseillers;
- Le traitement de la demande de subvention à la Corporation de la Culture et des loisirs;
- Le service de la bibliothèque;
- Le souhait des répondants au sondage sur la politique familiale qu'il y ait des activités culturelles et de loisirs pendant toute l'année;
- Le soulèvement du bénévolat fait par M. Jean Cloutier en rapport avec le Phare et du Bulletin des Amis du Phare;
- L'achat du véhicule électrique de la Société Inter-Rives;
- La date du feu de la Saint-Jean;
- L'absence de manifestation à faire partie du Comité Biblio;
- Le travail de bibliothécaire qui est actuellement fait;
- Les recommandations de la SOPFEU en rapport avec le milieu forestier;
- Les subventions pour les activités des organismes;
- L'intégration du transport électrique touristique dans l'offre touristique régional ?

### 16. Levée de l'assemblée

#### **Résolution numéro 16.05.07.22**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 04.

---

Léopold Fraser, maire

---

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.